

**Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de CADENET**

**N° 67 /2023**

Mis en ligne le **21 SEP. 2023**

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

**Session du 18 septembre 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 18 septembre  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la  
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX  
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE  
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,  
SCHOFFIT, RIPERT, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

**Absents : xx**

**Absents excusés : MARTIN, BASTIE, SEVE, VOREUX**

**Procurations :**

M. MARTIN	a donné procuration à	Mme BOISGARD
Mme BASTIE	" "	M. BRABANT
Mme SEVE	" "	Mme DEBIT
M. VOREUX	" "	Mme KHALIZOFF

**-----  
DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE  
AVEC MAINTIEN EN TANT QUE CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Marc DUVAL, adjoint délégué à la vie économique, au tourisme et à l'environnement, par courrier du 20 juin 2023, adressé à Madame la Préfète du Vaucluse, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire. Toutefois, il souhaite continuer de siéger au Conseil Municipal.  
Il précise que cette démission a été acceptée par la Sous-Préfète le 28 juillet 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,  
Vu la délibération n°35/2020 du 5 juillet 2020 portant création de 7 postes d'adjoints au maire,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,  
Vu l'arrêté municipal n° 205/2020 du 21 août 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur DUVAL Marc,  
Vu le courrier de démission de Monsieur DUVAL Marc transmis à la Préfète du Vaucluse en date du 20 juin 2023.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter 28 juillet /2023 par la Sous-Préfète,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint pourra occuper, dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu démissionnaire,  
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,  
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose que l'adjoint élu soit positionné dans l'ordre du tableau au même rang que l'élu démissionnaire (4<sup>e</sup> adjoint).

Monsieur le Maire informe enfin que Monsieur Marc JAUBERT s'est porté candidat.

Après un appel à candidature (pas d'autre candidature), il est procédé au déroulement du vote.

**Après avoir procédé au vote à bulletin secret,  
Le Conseil Municipal, proclame les résultats suivants :**

- **Monsieur Marc JAUBERT obtient :**

**Nombre de votants : 27  
Bulletins blancs : 7  
Bulletins nuls : 0  
Voix attribués : 20**

• **Décide de désigner Monsieur Marc JAUBERT comme 4<sup>e</sup> adjoint.**

Le Maire  
Jean-Marc BRABANT

La Secrétaire de séance  
Valérie GRANGE

